Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_36-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	41
Votants	44

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 09/03/2026

L'an 2026, le 05 mars à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 27 février 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Jean-Pierre BATTAIS, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, Nancy BOURIANNE, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Stephan DUPE, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Marcel PIOT, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : François BORDIN pouvoir à Pierre SORAIS, Julie CARRIC pouvoir à Marcel PIOT, Sandrine GUERCHE pouvoir à Rozenn HUBERT-CORNU.

Absent(s) excusé(s) : Christophe BAOT, François BORDIN, Julie CARRIC, Vincent DAUNAY, Sandrine GUERCHE, Annabelle QUENTEL.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD, Arnaud RIVIERE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Nancy BOURIANNE

N° 2026-03-DELA-036 : EPTB Rance-Frémur-Baie de Beaussais : Approbation des nouveaux statuts

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260305-2026_03_DELA_36-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les Statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération 15/2025 du Comité syndical de l'EPTB Rance-Frémur-Baie de Beaussais du 7 juillet 2025 relative à la modification de ses statuts ;

2. Contexte de la modification des statuts de L'EPTB RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS :

La Communauté de communes Bretagne romantique est adhérente à l'EPTB Rance Frémur Baie de Beaussais au titre de ses compétences GEMAPI et Eau. Depuis 2018, celui-ci intervient dans la gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance en plus de sa mission de portage de la Commission Locale de l'Eau Rance Frémur. Un budget annexe a d'ailleurs été créé pour pourvoir spécifiquement aux dépenses liées à la gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance et une équipe dédiée a été constituée.

Afin de reconnaître officiellement le rôle de l'EPTB et son cadre d'intervention dans la gestion et la valorisation des sédiments de l'estuaire de la Rance, l'EPTB a proposé de créer un « pôle gestion sédimentaire » et de l'inscrire dans les statuts du syndicat.

3. Objet du projet de modification statutaire :

Le projet de modification statutaire prévoit :

- D'intégrer le pôle « Gestion sédimentaire » dans les missions de l'EPTB, afin de permettre une meilleure identification des missions portées en **article 4**.
- De préciser la construction budgétaire du pôle sédimentaire en **article 10** : gestion sur le budget annexe.
- De préciser le financement de ces deux missions distinctes en **articles 13 et 14**. La répartition des frais liés au portage de la CLE figure à l'article 13 et reste inchangée. Le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au pôle de gestion sédimentaire est défini à l'article 14.
- De mettre en cohérence l'**article 15** sur la dissolution du syndicat avec la modification des articles 13 et 14.

Ces modifications statutaires n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement de l'EPTB et sur ses adhérents. En effet, la mission Sédiments de l'EPTB fait déjà l'objet d'une construction budgétaire sur un budget annexe et d'un plan de financement spécifique hors cotisations annuelles des adhérents.

La modification des statuts de l'EPTB Rance Frémur Baie de Beaussais a été adoptée en comité syndical le 7 juillet 2025 et transmise en décembre à la communauté de communes. Conformément à l'article 16 des statuts du syndicat, cette modification de statuts doit également être approuvée par ses adhérents dans les 3 mois qui suivent la notification du projet, soit le 11 décembre 2025.

Avis du Bureau communautaire réuni en séance du 5 février : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** la modification des statuts de l'EPTB Rance Frémur Baie de Beaussais ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Nancy BOURIANNE
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé